

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	26 avril 2018	Nombre de conseillers communautaires En exercice : 50 Présents : 38 Votants : 46
Date d'affichage de la convocation :	26 avril 2018	

Séance du jeudi 3 mai 2018

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi trois mai deux mille dix-huit à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, M. Rémi BICHEBOIS, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Bernadette MONNIER (arrivée à 19h20), M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Jean-Louis JOURNEAU, M. Lionel BOUTIN, Mme Valérie BRUSIN, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER (arrivé à 19h20), M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Christian ROTILIO, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
M. Claude PERREAU, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Jean-Yves MESNY, procuration à M. Mohammed BELKAID
M. Jean PARMENTIER, procuration à Mme Sylvie CHEVALLIER
M. Jacques COURTAT, procuration à Mme Emilie LAFORGE
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Thierry LEAU
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT
M. Bruno JAN, procuration à Mme Ludivine DUFOUR
Mme Eliette ITALIANO, suppléée par M. Jean-Louis JOURNEAU
M. Jean-Pierre BAUSSART, suppléé par Mme Valérie BRUSIN
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU
Mme Frédérique COLAS
Mme Laurence MARCHAND
M. Gilles-Maxime POIBLANC



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Ludivine DUFOUR

Objet : Modifications apportées au règlement « fonds façades »

Objet : Modifications apportées au règlement « fonds façades »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « habitat » de la Communauté de Communes du Joviniens, conformément à ses statuts,

Vu la délibération en date du 27 novembre 2015 portant sur la modification du règlement du « Fonds Façades »,

Considérant la nécessité de mettre à jour certains articles du règlement, notamment le changement d'adresse du siège social de la Communauté de Communes du Joviniens, articles 2, 5 et 9-2,

Considérant la modification de l'article 3 concernant le périmètre de l'opération : mentionner la commune nouvelle Sépeaux-Saint-Romain,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Joviniens d'améliorer sa politique « habitat », notamment en octroyant des aides à des habitations construites depuis plus de 60 ans et non d'immeubles construits en 1948,

Considérant la nouvelle rédaction de l'article 6 du présent règlement :

« Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- *les travaux doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de la commune d'implantation du logement ou commerce concerné et avoir reçu l'autorisation municipale,*
- *le procédé technique retenu pour le ravalement des façades doit être précisé lors du dépôt de la demande d'autorisation,*
- *les travaux porteront sur les façades, pignons et les façades latérales, visibles de la rue,*
- *les travaux porteront sur les immeubles d'habitation et assimilés qui ont plus de 60 ans à la date du dépôt de la demande d'aide. »*

Considérant les modifications à apporter sur le règlement Fonds Façades en annexe,

Vu la réunion de la commission habitat réunie le 19 avril 2018,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 26 avril 2018,

Vu l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement « Fonds Façades » dont la nouvelle version est annexée,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces modifications du règlement « fonds façades ».



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Date de réception

par la Sous-Préfecture : 18/05/2018

Date de publication : 18/05/2018